

Réalisé par: Audrey De Repentigny

Courriel: audrey\_353@hotmail.com

Projet Terminal Hiver 2010

Supervisé par: Michel Gariépy

### L'IMPORTANCE DES CONSULTATIONS D'AMONT

#### Définition de consultation en amont:

Processus dans lequel toutes les parties prenantes se réunissent, afin d'arriver à un consensus sur l'intervention envisagée, avant la consultation publique formelle.

#### Différence entre les consultations en amont et en aval

CONSULTATION EN AMONT	CONSULTATION EN AVAL
La conception du projet se fait en tenant compte des priorités.	Le projet est quasi final lors de la consultation.
Possibilité de s'entendre sur les principes directeurs d'aménagement.	Il est plus difficile de modifier le projet.
Encourage le dialogue entre les parties prenantes.	Les objections de la part des citoyens sont plus importantes.
Possibilité d'établir un climat de confiance.	Climat plus tendu.

#### Objectif du projet terminal

Déterminer si la consultation en amont, orchestrée par l'Office de consultation publique, a eu un impact sur la mise en œuvre du projet.

### UN SITE ENCLAVÉ

Acquisition du promoteur: 33 hectares (3,5 millions de pi<sup>2</sup>)  
 Arrondissement: Sud-Ouest, secteur Pointe-Saint-Charles  
 Population: 13 929 habitants



#### Les contraintes

Nord: Voies du CN  
 Sud: L'emprise de Via Rail  
 Est: L'emprise de Via Rail  
 Ouest: Secteur Résidentiel

### UN MILIEU BIEN ORGANISÉ

Profil de la population  
 Ménages locataires: 76%  
 Revenu moyen: 19 614\$  
 Taux de chômage: 15%

#### Historique

Quartier ouvrier comptant parmi les plus anciens de Montréal.  
 Secteur historique et patrimonial.



<http://actiongardien.org/Pointe-Saint-Charles>

#### Table de concertation Action-Gardien

En place depuis 1981.  
 Se mobilise pour faire valoir les besoins des citoyens.

#### Intentions de la population

Depuis 2003, la population, au sein Action-Gardien, a mis en place leurs intentions d'aménagement par le biais d'une opération populaire d'aménagement (OPA).

### DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION

Maître d'oeuvre: OCPM

Consultation sur invitation afin de discuter des possibilités d'aménagement.

#### Comité d'orientation:

Comité formé par l'OCPM et constitué des principaux partenaires intéressés par la vocation du futur site.

#### Membres du comité d'orientation

- Groupe Mach
- SAMCON
- AMT
- Bâtir son quartier
- Regroupement information logement
- Table de concertation Action-Gardien
- Arrondissement Sud-Ouest
- Regroupement économique et social du Sud-Ouest (RÉSO)

#### Étapes de la démarche de consultation

1. Rencontres préparatoires individuelles des membres du comité.
2. Deux rencontres pour partager l'information entre les acteurs.
3. Élaboration des principes directeurs.
4. Rencontres publiques d'information et d'expression des opinions.

### MÉTHODOLOGIE

Questionnement: Est-ce que la consultation en amont a eu un impact sur la conception du projet?

Thèmes à l'étude	
1. Protection du patrimoine	6. Espaces verts
2. Services de proximité	7. Environnement résidentiel
3. Transport actif et collectif	8. Communication et confiance
4. AMT	9. Changement de zonage
5. Secteur industriel	10. Création d'emplois

#### Documents analysés

- 2008 - Projet d'Action-Gardien
- 3 mars 2009 - Rapport de consultation en amont OCPM
- 15-16 septembre 2009 - Projet du promoteur
- 11 décembre 2009 - Rapport de consultation publique OCPM

Résultats: Déterminer s'il y a eu une évolution des thèmes sélectionnés au fil des documents analysés.

### ÉCHEC OU RÉUSSITE?... QUELQUES CONSTATS

- Thèmes **Évolution** → Terrain d'entente
- Thèmes **Pas d'évolution** → Pas de consensus

Thèmes à l'étude	
1. Protection du patrimoine	6. Espaces verts
2. Services de proximité	7. Environnement résidentiel
3. Transport actif et collectif	8. Communication et confiance
4. AMT	9. Changement de zonage
5. Secteur industriel	10. Création d'emplois

#### Thèmes qui ont évolué

- Moins d'influence sur le projet
- Peu de variables entrent en ligne de compte
- Le terrain d'entente devient donc facile

#### Thèmes qui n'ont pas évolué

- Déterminant pour le bon fonctionnement du projet
- L'acceptabilité du projet passera par ces thèmes
- Beaucoup d'aspects techniques et de variables sont reliés à ces thèmes

#### Ce qui déterminera la suite

1. **L'accord de développement**
  - Contrat signé entre la Ville et le propriétaire
  - Détermine les obligations au projet
2. **Comité de vigilance**
  - Rôle: Assurer le suivi du développement résidentiel, commercial et industriel et de l'application de l'accord de développement.
  - Les membres, ses fonctions ainsi que ses pouvoirs restent à déterminer.

L'évolution des thèmes n'a pas été assez considérable pour affirmer que la consultation en amont, orchestrée par l'OCPM, a eu un impact sur la conception du projet. Il faudra attendre l'accord de développement et les fonctions précises du comité de vigilance pour vérifier les effets réels.

